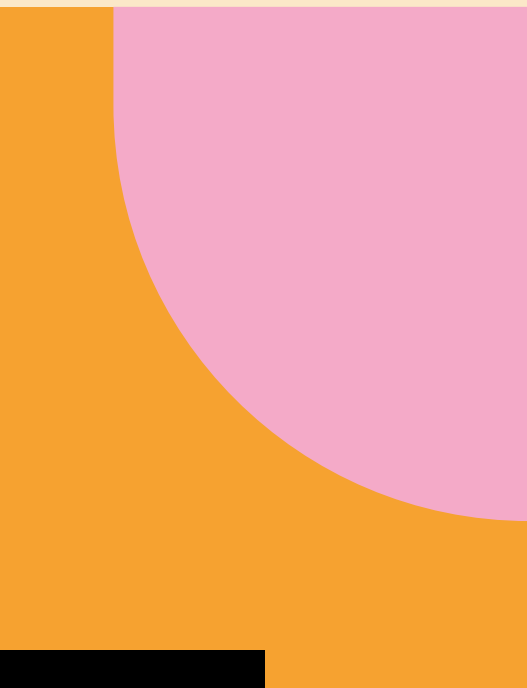


Appel à candidatures

WORKSHOP

du 20 au 31 Octobre 2025



NOCTURNES
DES ImaginaLES
EPINAL



Le Workshop
p5



p6
Modalités



Renseignements
p14

Sommaire

La ville
p4

Workshop

Nocturnes des Imaginales

La ville

Capitale de l'Image, la Ville d'Épinal organise chaque année depuis 2016, un événement populaire dédié à la création et à la valorisation de l'Image narrative, désormais intégré aux Imaginales, les Nocturnes des Imaginales.

Dans ce cadre, un workshop professionnalisant consacré au mapping vidéo et dédié à l'écriture narrative sera organisé par la ville d'Épinal du 20 au 31 octobre 2025.

Le workshop

La Ville d'Épinal lance un appel à candidatures pour sélectionner un maximum de 7 à 8 candidats, en plus du lauréat du Concours International de Video-mapping, pouvant participer à un workshop de Video mapping offrant un accompagnement professionnel. Les projets de vidéo-mapping issus de cet atelier seront projetés sur la façade du Théâtre d'Épinal à l'occasion des Nocturnes des Imaginales qui se tiendront du 28 au 31 mai 2025 (dates confidentielles).

Ce workshop est ouvert aux artistes confirmés et émergents œuvrant dans les champs du cinéma, de l'audiovisuel, des arts visuels, graphiques et numériques ayant au moins un vidéo- mapping à leur actif.

Les créations devront être adaptées à l'architecture de la façade du Théâtre d'Épinal.

Les œuvres réalisées devront porter sur le thème :
Alter Ego

À l'issue de la projection, un jury professionnel offrira aux lauréats deux bourses de création :

Le lauréat du **Grand prix du Jury** sera récompensé par la commande d'un spectacle sur le Beffroi de la basilique Saint-Maurice, d'une valeur de 4 000 € et sera artiste invité pour les Imaginales 2027.

Le lauréat désigné **Coup de Cœur** sera récompensé par la commande d'un spectacle d'une valeur de 4 000 € sur une façade à Épernay, à l'occasion des « Habits de lumière » en décembre 2026.

9 candidats (maximum) composeront ce workshop, en incluant le gagnant du Concours International de Video-mapping 2025.



Modalités

Règlement

OBJET DU WORKSHOP

Cet atelier a pour but la production d'œuvres originales de vidéo mapping pour la façade du théâtre d'Épinal. Il s'inscrit dans une démarche d'accompagnement et de professionnalisation de la création contemporaine et d'émergence de nouveaux talents dans le domaine de la projection architecturale et du mapping.

THÈME DE L'ÉDITION

Cette année, les œuvres réalisées devront porter sur le thème

" Alter Ego, *Et si l'autre n'existait pas ?*"
(Cf. Note d'intention en annexe)

Le jury portera une attention particulière à l'interprétation de cette notion par chaque candidat.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est gratuite et ouverte à toutes et tous, artistes confirmés ou émergents, ayant au minimum un vidéo mapping à leur actif, sans conditions de nationalité ou de lieu de résidence. Elle implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Elle implique également de se rendre disponible les dix jours du workshop à Épinal.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les inscriptions sont ouvertes à compter de la publication du présent appel à candidatures et jusqu'au **30 septembre**.

Le dossier de candidature complet est à retourner par mail à l'adresse suivante :

aurelie.kryloff@epinal.fr.

L'inscription ne sera validée qu'à réception de l'ensemble des éléments constituant le dossier de candidature. Les candidats sont libres de participer à titre individuel ou en équipe. Le cas échéant, les candidats doivent désigner, lors de l'inscription, un chef d'équipe auprès des organisateurs. À noter, que la dotation en cas de victoire sera partagée de manière égale entre les membres de l'équipe.

CONTENU DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature devra être constitué de l'ensemble des éléments suivants :

- Un CV indiquant la formation, les expériences et les références des projets personnels déjà réalisés,
- Une lettre d'intention (+/- 1000 signes),
- Un pitch (résumé de l'idée développée en une phrase),
- Un synopsis sur le propos du spectacle proposé en lien avec la thématique (+/- 1000 signes),
- La fiche de renseignements dûment remplie et jointe à ce dossier,
- Un portrait photographique que l'on pourra utiliser dans les supports de communication de l'événement,
- Une biographie (500 signes maximum) également pour la communication,
- Un RIB pour les défraiements

PROCESSUS DE SÉLECTION

Après étude des dossiers de candidatures, un comité de sélection se réunira le 1^{er} octobre pour choisir les candidats au Workshop.

- Fanny MOINEL, Directrice du Pôle Culture et Patrimoine
- Marie-Jeanne GAUTHÉ, Scénographe Vidéo, directrice et animatrice du Workshop
- Émilie LEPRÊTRE, Graphiste motion designer et Co-animatrice du workshop
- Aurélie KRYLOFF, Administratrice des Nocturnes des Imaginales

Les organisateurs sont souverains dans leur choix et aucune contestation pour quelque motif que ce soit ne saurait leur être opposée.

Les candidats seront informés des résultats à l'issue de la sélection et pourront dès lors se lancer dans le processus de création.

JURY

Un second jury, constitué de professionnels se réunira à Épinal pendant la manifestation pour désigner les lauréats des 2 prix :

- **Le grand prix du jury, doté par la Ville d'Épinal**
- **Le prix « coup de cœur », doté par la Ville d'Épernay**

DOTATION

À compter de l'annonce de leur sélection officielle les candidats retenus auront jusqu'au 31 octobre pour travailler à la création de leur spectacle de mapping, date à laquelle ils devront présenter leur projet abouti devant un jury.

Les productions retenues seront projetées durant les Nocturnes, les 28, 29 et 30 mai 2026, de 22h à minuit.

Les candidats pourront bénéficier selon certaines conditions, d'un délai pour peaufiner leur projet avec un rendu définitif au 12 janvier 2026.

Le jury de professionnels se réunira le jeudi 28 Mai au soir pour désigner le ou les lauréat.s du workshop et du Concours International de mapping.

Tous les candidats sont conviés à assister à la cérémonie de remise des prix qui se déroulera le vendredi 29 mai 2026 à 18h30 dans le parc du cours à Épinal (lieu et horaire à confirmer).

Les lauréats seront informés dans l'après-midi de la récompense d'une valeur de 4 000€ qui leur est attribuée (elle est dédiée à la création d'une projection architecturale, l'une à Epinal, *Grand Prix*, l'autre à Épernay, *Coup de cœur*.)

DÉROULÉ

Les candidats seront informés de l'issue apportée à leur candidature au plus tard le **3 octobre**. Les candidats devront envoyer leur synopsis pour validation des orientations **avant le 8 octobre**.

8 octobre : Présentation générale par Marie-Jeanne GAUTHÉ, responsable du workshop, et validation des orientations narratives et esthétiques– en visio.

Du lundi 20 au vendredi 31 octobre 2025 (Vacances de la Toussaint) création du projet à Épinal sous la supervision de Marie-Jeanne GAUTHÉ et Émilie LEPRÊTRE.

Salle aux colonnes de la Maison Romaine
2, impasse des blanchisseuses 88000 ÉPINAL
(Siège de la Direction de la Culture de la Ville.)

Rendu des projets devant jury le 31 octobre.

En fonction des rendus du 31 octobre, un délai supplémentaire pourra être accordé **jusqu'au 12 janvier 2026 (rendu définitif)** aux organisateurs selon les formats indiqués).

Durant toute la durée de création de leur projet, les candidats resteront en lien avec les responsables du workshop.

CRÉATION DU PROJET



La durée de chaque œuvre doit être limitée à 1 minute 30 maximum, générique inclus. Le premier carton doit contenir le titre du projet et le dernier carton votre nom (ou nom d'artiste) et les mentions de générique que vous souhaitez indiquer.

Les œuvres doivent être sonorisées et conçues pour s'adapter à l'architecture de la façade. La bande son devra être libre de droits.

Le type d'images est entièrement laissé à la discrétion des candidats : prises de vues réelles, animation, VFX, réalité augmentée, etc. Le rendu définitif devra comprendre :

- La version finale destinée à être diffusée, adaptée aux projections Mapping (résolution 1920 x 1200 pixels à 25 images par seconde en quicktime Apple PROres 422 ou H264),
- La bande son non compressée (format WAV fréquence 48 kHz 16 bits) fournie séparément,
- Une version au format MP4 pour archivage et communication. Afin de nous assurer de respecter la création du candidat, nous attirons l'attention sur l'importance que le zéro image (0.00) soit scrupuleusement le même que le zéro son, lors de l'envoi du projet final.

Les créations seront envoyées sous la forme de fichiers numériques, à l'adresse suivante :

aurelie.kryloff@epinal.fr

Toutes les œuvres à caractère notamment vulgaire,

raciste, diffamatoire, discriminant ou portant atteinte à la dignité humaine, en contradiction avec les lois en vigueur, contraires aux bonnes mœurs et/ou à l'ordre public, violant de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers et notamment les droits de la personnalité, seront refusées. Les candidats ne disposent à cet égard d'aucun recours contre les organisateurs.

MODALITÉS D'ACCUEIL

Les candidats devront être autonomes et disposer de leur propre matériel informatique équipé du pack logiciel standard pour mapping (ex: suite Adobe, After effect, Première pro, Média Encoder et C4D ou Blender si vous pratiquez la 3D).

Les candidats devront être autonomes sur les logiciels qu'ils comptent exploiter.

L'atelier est non rémunéré mais les candidats seront défrayés selon les modalités suivantes :

- Transport : remboursé sur facture dans la limite de **120 euros TTC** (aller retour sur présentation des billets de train ou calcul selon via Michelin pour les trajets en voiture)

- Les nuitées : prises en charge par la Ville d'Épinal en **hébergement collectif ou individuel** (exclusivement lorsque les candidats ne bénéficient pas déjà d'un logement sur place)

- Restauration : ses Per diem seront versés à chaque candidat dans la limite de **30 euros maximum / jour** sur présentation des justificatifs (tickets de caisse)



Le remboursement des candidats s'effectuera sur présentation d'une facture globale (un modèle peut être fourni) reprenant toutes leurs dépenses (déplacements, restauration avec tous les tickets justificatifs associés)

ATTENTION:

Les tickets de carte bleue ne sont pas considérés comme des justificatifs .

Les candidats s'engagent à être présents pendant toute la durée du workshop et lors de la restitution publique du prix qui aura lieu durant les Imaginales 2026.

Vous serez invités à voir vos créations les 28 et 29 Mai selon les mêmes modalités de remboursement sauf pour les repas (des tickets valables dans les restaurants partenaires vous seront remis).

CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION

Les candidats acceptent expressément que les œuvres réalisées dans le cadre du workshop soient susceptibles d'être diffusées à des fins non commerciales, sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes ou sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, ou d'être utilisées dans le cadre d'actions de sensibilisation, de promotion ou de médiation sur tout support par les organisateurs. Dans le cadre des diffusions susmentionnées, les organisateurs s'engagent à indiquer la mention : « Réalisé dans le cadre du workshop des Nocturnes des Imaginales d'Épinal 2026 » suivie des nom(s) et prénom(s) de la (ou des) personne(s) concernée(s).

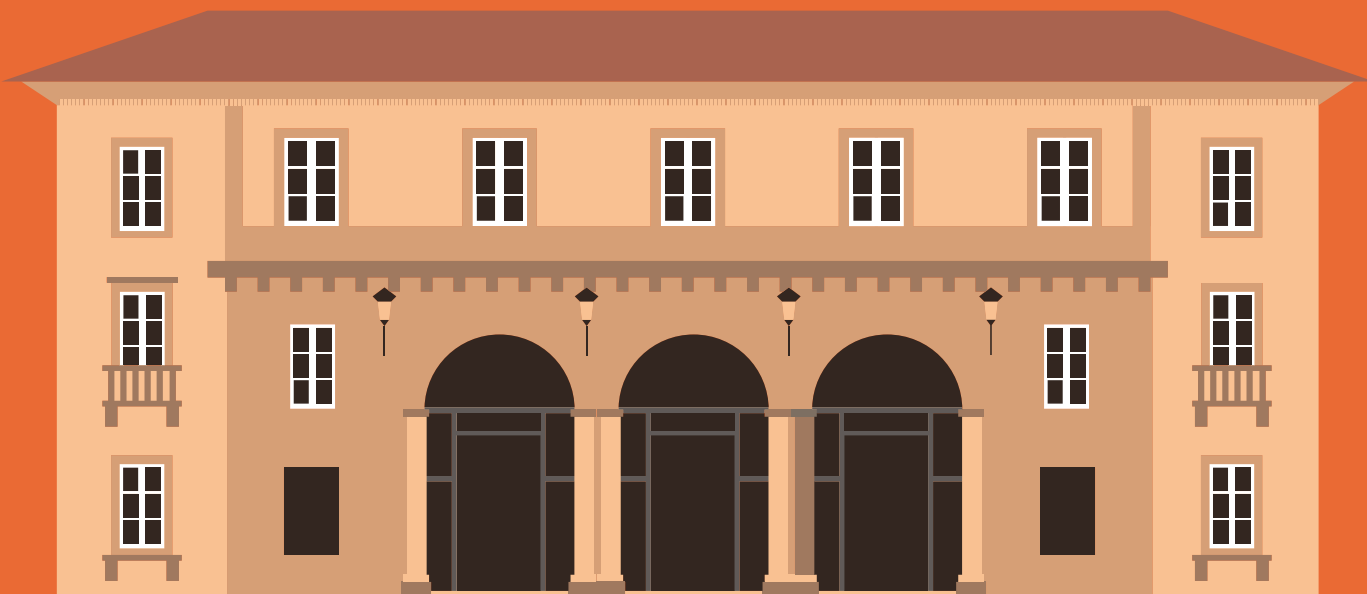
Les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des œuvres présentées dans le cadre du workshop.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le candidat certifie qu'il est l'auteur ou le co-auteur de l'œuvre qu'il présente et garantit les organisateurs contre tout recours de tous tiers à cet égard. Le candidat garantit les organisateurs que son œuvre est une création originale qui ne comporte pas de violation de droits de la propriété intellectuelle. Le candidat garantit les organisateurs qu'il détient les droits et autorisations nécessaires de la part des ayants droit, des tiers et/ou des sociétés de gestion collective, en particulier en ce qui concerne le droit à l'image de personnes qui seraient filmées, et les droits d'auteur pour les morceaux de musique qui seraient diffusés. A défaut, le candidat serait automatiquement disqualifié. Du fait de sa participation, le candidat cède aux organisateurs, à titre non exclusif et gracieux, les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation de son œuvre, en tout ou partie, pour le monde entier et pour la durée légale de protection du droit d'auteur.

Les organisateurs sont libres d'utiliser tout ou partie des œuvres qui leur auront été adressées, étant entendu que les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins de promotion, de communication, ou pédagogique, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Les lauréats autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms à toutes fins de promotion du concours et notamment pour la publication de la liste des lauréats dans la presse, papier ou numérique, quel que soit le support utilisé, et notamment sur le site Internet de la Ville d'Épinal et des Imaginales. Les lauréats pourront être invités, sans engagement, à participer à certaines actions de communication sur proposition des organisateurs.



PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du workshop sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978. Les candidats sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, tout candidat dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification de données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations sur simple demande en écrivant à l'adresse suivante :

aurelie.kryloff@epinal.fr

CONDITIONS DE MODIFICATION

Les organisateurs se réservent le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler le workshop sans que leur responsabilité ne puisse être engagée. Si tel devait être le cas, aucun dédommagement ne saurait être accordé aux candidats.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer au concours entraine l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de l'arbitrage des organisateurs des cas prévus et non prévus.

Toutefois, les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement, et pourront saisir en cas de désaccord subsistant, les tribunaux compétents.

ANNEXE

ALTER EGO

Et si l'autre n'existait pas ?

De Gilgamesh à Docteur Jekyll, la quête du double semble être au final la quête de soi. L'avatar, le personnage, la projection de soi, autant d'« autres » dont le dessein mérite d'être interrogé.

Même si les découvertes récentes réfutent le hasard mis en avant par Charles Darwin, sa théorie de l'évolution, appuyée par les écrits de Lamarck ou Huxley, sur le point commun admis du fait évolutif, tend à nous démontrer l'évolution d'une même tribu, un même groupe humain. Alors que toute la société actuelle nous pousse à l'individualité, nous pouvons nous interroger sur la raison d'être de tout cela. Des selfies aux ordinateurs individuels, du narcissisme mis en scène aux valeurs mises en avant du « chacun pour soi », nous pouvons, à l'instar d'un George Orwell ou d'un Aldous Huxley nous interroger sur les bénéfices d'une telle société.

Si l'autre est identifiable, alors nous pouvons le nommer, nous pouvons le désigner, l'accuser, le réduire, le stigmatiser. Alors que, si l'autre n'existe pas et qu'il n'est qu'un reflet de nous-même, toute intention belligérante n'a plus de sens.

Si nous expérimentons au maximum pour partager nos expériences dans ce que, par exemple, David Lynch appelle « le champ unifié », alors nous pouvons sans doute dire que nous luttons contre l'acte politique de la division.

Gilles Francescano



| Place des Vosges- Amadeo Cervone-2025|

En quelques lignes

10 juillet:

Ouverture des candidatures

30 septembre

Date de clôture des candidatures

1 octobre

Sélection des candidats

8 octobre:

Audition des candidats présélectionnés
en visio

Présentation du workshop

Orientation et validation des premières
pistes de travail

20 -31 octobre :

Workshop à Épinal: création des projets

31 octobre :

Présentation des créations



| Workshop octobre 2024 - Maison Romaine |



| Théâtre Municipal- Workshop-2025|

28 -29 et 30 mai 2026

Diffusion des spectacles sur la façade du
Théâtre

Renseignements

NOM :

Prénom:

TEL:

Mail:

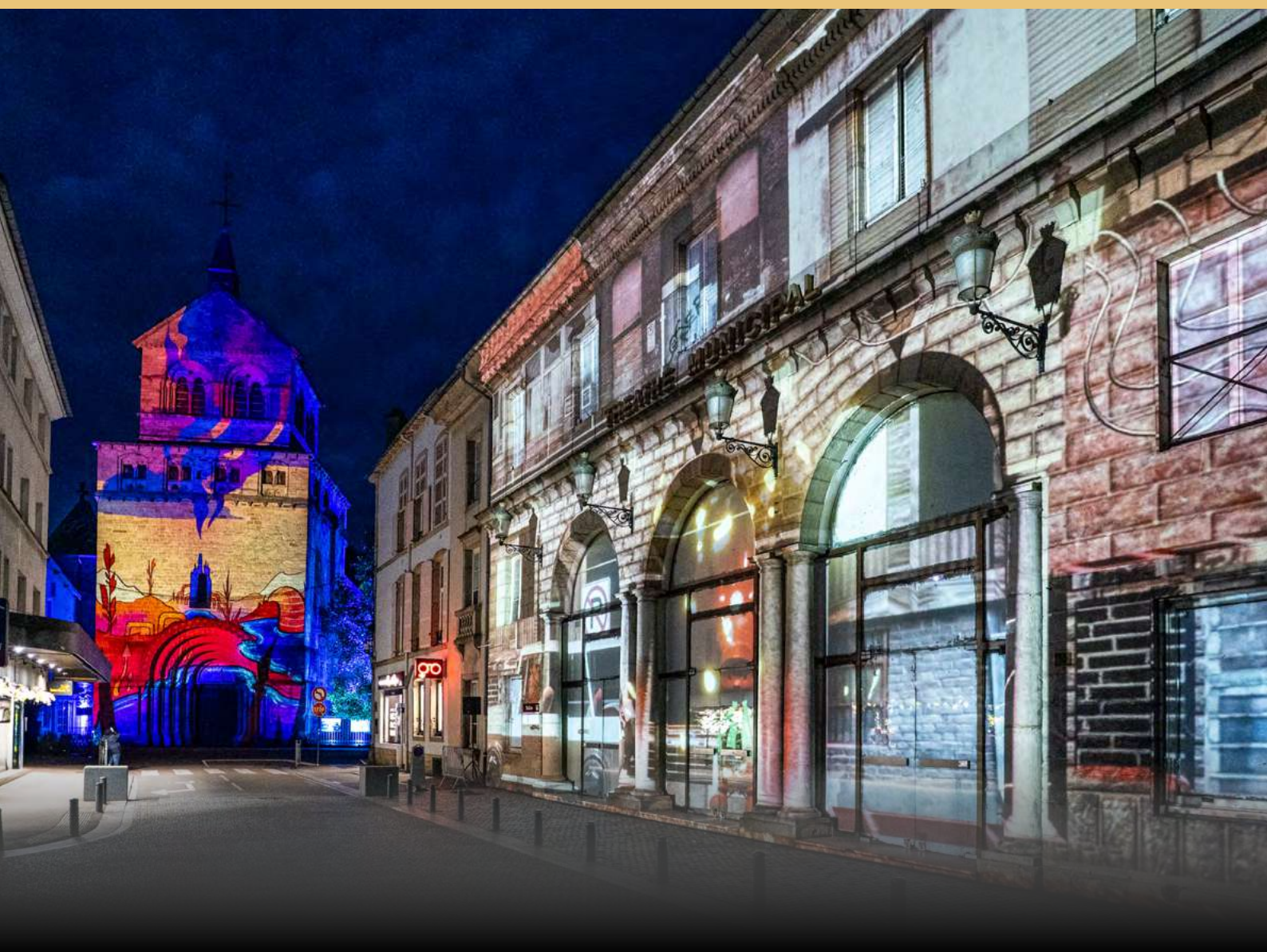
Adresse postale:

Statut (École/ freelance...)

N° de siret:

Autres:





Direction de la Culture et du Patrimoine de la Ville d'Épinal
Aurélie KRYLOFF 03 29 68 51 47 / 06 31 41 10 09